



322.  
 De Lessesps  
 et  
 Favre.

L'an mil neuf cent deux le quatorze avril à cinq heures  
 un quart de soir. Acte de mariage de Bertrand  
 Marie de Lessesps, né à Paris le trois février mil  
 huit cent soixant quinze, ainsi qu'il a été vérifié par  
 nous, sur le registre des actes de naissance de cet arron  
 dissement, résidant au 4<sup>e</sup> Régiment de Chasseurs  
 à cheval, en garnison à Epinal. Georges et domicilié à  
 Paris, 11 Avenue Montaigne avec sa mère, Joséphine  
 de Ferdinand Marie de Lessesps, veuve et de Louis Hubs  
 Aubard de Bragard, en veuve, sans profession, épouse  
 et consentante, d'une part, et de Marguerite Sara Favre  
 née à Loerach (Alsace) le dix sept décembre mil huit  
 cent soixant six, sans profession, domiciliée à Epinal  
 rue du Rhône 10 avec ses père et mère fille majeure de  
 Eugène Favre, industriel et de Clara Alice Mieg  
 son épouse, sans profession, présents et consentants d'autre  
 part. Dressé par nous, Paul Ernest Brocard, chef de bureau  
 de la Région, officier de l'Instruction publique, maire  
 officier de l'état civil du huitième arrondissement  
 de Paris qui avons procédé publiquement en la mairie à  
 la célébration du mariage dans la forme suivante. Après avoir  
 donné lecture aux parties de leurs actes de naissance,  
 et de l'acte de décès du père de la future épouse, et de l'acte  
 de radiation accordée au futur époux le deux juin dernier  
 par le Général Commandant le 7<sup>e</sup> Corps d'armée, les actes de publi  
 cations faites en cette mairie, en vertu de l'acte de publi  
 cation du dimanche neuf, seize et vingt trois mars dernier sans  
 opposition, sous les pièces annexes dûment paraffées par  
 le Chapitre 1<sup>er</sup> du Code Civil (titre du mariage) sur les droits et de  
 vances respectifs des époux. Après avoir interpellé les futurs époux  
 leurs mères et le père de la future épouse qui ont déclaré  
 qu'il a été fait un contrat de mariage le six avril courant  
 devant M<sup>e</sup> Scherer notaire à Epinal, qui en a tenue  
 certifiées à nous produit nous avons demandé aux futurs époux  
 s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun  
 d'eux ayant répondu affirmativement et séparément à  
 haute voix, nous avons prononcé au nom de la Loi que  
 Bertrand Marie de Lessesps et Marguerite Sara Favre  
 sont unis par le mariage en présence de l'abbé Emmanuel Marie  
 de la Combe, curé de la paroisse, chevalier de la Légion d'honneur, cinquante  
 quatre ans, à Epinal, Charles Louis Marie de Lessesps, administrateur de la Banque  
 Française de l'Est, soixant un ans, à Epinal, père de l'époux, Henri  
 Ferdinand Leberich, industriel, quarante un ans à Epinal, cousin de  
 l'époux, et Paul Charles Mieg rentier, quarante sept ans, à  
 Epinal, oncle maternel de l'épouse, témoins qui ont signé avec  
 les époux, leur mère, le père de l'épouse et nous après  
 lecture :

M. de Lessesps  
 M. de Bragard  
 B. de Lessesps  
 Eug. Favre

323.  
 Froment  
 et  
 Philibert

Vingt-huitième Feuille  
 L'an mil neuf cent deux le quinze avril à cinq heures  
 du matin. Acte de mariage de Lucien Marcel Froment,  
 né à Coyvol (Orne) le dix neuf juin mil  
 huit cent soixant six, garçon de magasin, domicilié  
 dans Boulevard Malesherbes, fils majeur reconnu de  
 Cellina Froment, sans profession, demeurant à la Chapelle  
 Saint André (Seine) tenant par acte devant l'officier de  
 l'état civil du dix huit mars dernier d'une part, et de  
 Anne Claire Philibert, née à Saint Barthe  
 lemagne (Gers) le treize janvier mil huit cent soixante  
 six, cuisinière, domiciliée à Paris, boulevard Malesherbes,  
 fille majeure non reconnue de Joseph Philibert,  
 veuve de Jean, d'autre part. Dressé par nous,  
 François Ducuing, officier de l'Instruction pu  
 blique, adjoint au maire officier de l'état  
 civil du huitième arrondissement de Paris qui avons  
 procédé publiquement en la mairie à la célébration  
 du mariage dans la forme suivante. Après avoir donné  
 lecture aux parties de leurs actes de naissance et de  
 consentement des parents, les actes de publications  
 faites en cette mairie, le dimanche deux mars dernier  
 et six avril courant sans opposition, sous les pièces sus  
 mentionnées dûment paraffées, et du Chapitre 1<sup>er</sup> du  
 Code Civil (titre du mariage) sur les droits et de  
 vances respectifs des époux. Après avoir interpellé les  
 futurs époux qui ont déclaré qu'il n'a pas été fait  
 de contrat de mariage nous leur avons demandé s'ils  
 veulent se prendre pour mari et pour femme  
 et chacun d'eux ayant répondu affirmativement  
 et séparément à haute voix nous avons prononcé  
 au nom de la Loi que Lucien Marcel Froment  
 et Anne Claire Philibert sont unis par le  
 mariage en présence de : Philibert Froment, cousin  
 de vingt quatre ans à Marbois (Seine et Marne), Emile  
 Schütz, employé, quarante un ans, rue de la Chapelle  
 cinq ans, et boulevard Malesherbes, beau frère de l'époux  
 et Louise Aricunnières, cuisinière, vingt huit ans,  
 boulevard Malesherbes, amie de l'épouse, témoins  
 qui ont signé avec les époux et nous après lecture :

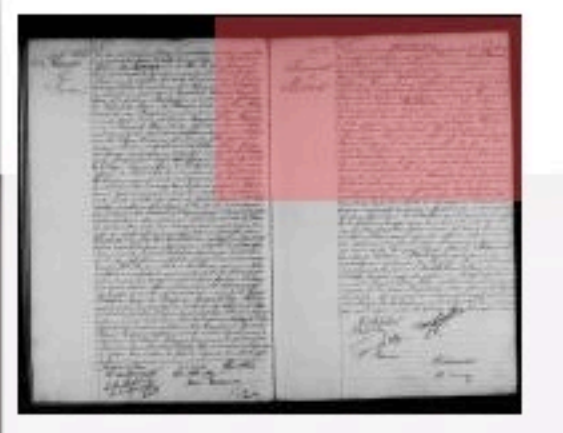
A. Philibert  
 Froment  
 Schütz  
 P. Froment  
 A. Aricunnières  
 F. Ducuing

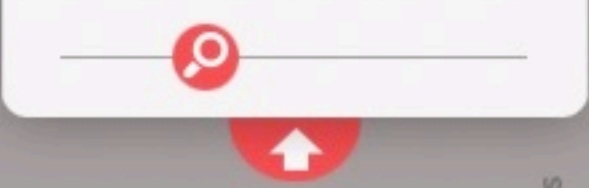
Ces images numériques ne peuvent être réutilisées sans l'autorisation des Archives de Paris

avril à cinq heures  
de Bertrand  
is février mil  
est vérifié par  
ance de cet arron  
nt de Chasseurs  
quis et domicilié à  
mère, fils majeur  
et de Louise Héline  
profession, présente  
de Sara Favre  
mbre mil huit  
nicilié à Mulhouse  
lle majeure de  
Alice Mieg  
sentants Dautre  
Bourdely chaudi  
publique, maire  
arrondissement  
en la mairie à  
uirante. Après avoir  
de naissance,  
époux. 3<sup>e</sup> de l'autr

323.  
Froment  
de  
Philibert

Vingt-huitième Feuillet  
L'an mil neuf cent deux le quinze avril à onze heures  
du matin. Acte de mariage de Lucien Marcel Froment,  
né à Corvol l'Arquilleux (Nièvre) le dix-neuf juin mil  
huit cent soixante-dix-sept, garçon de magasin, domicilié à  
Paris (Boulevard Malesherbes, fils majeur reconnu de  
Céclina Froment sans profession, demeurant à La Chapelle  
Saint André (Nièvre) consentant par acte devant l'officier de  
l'état civil du dit lieu le quatorze mars dernier. D'une part,  
et de Anne Claire Philibert, née à Saint Martin  
d'Armagnac (Gers) le treize janvier mil huit cent vingt  
six, cuisinière, domiciliée à Paris, boulevard Malesherbes  
fille majeure non reconnue de Joseph Philibert,  
veuve St Jean, d'autre part. Dressé par nous,  
François Ducuing Officier de l'Instruction pu  
blique adjoint au maire officier de l'état  
civil du huitième arrondissement de Paris qui avons  
procédé publiquement en la mairie à la célébration  
du mariage dans la forme suivante: Après avoir donné  
lecture aux parties. 1<sup>re</sup> de leurs actes de naissance, 2<sup>e</sup> du  
consentement susénoncé; 3<sup>e</sup> des actes des publications  
faites en cette mairie, les dimanches trente mars dernier  
et six avril courant sans opposition toutes les pièces sus  
mentionnées dûment paraphées; 4<sup>e</sup> du Chapitre II du





issance,  
3<sup>e</sup> de l'auto-  
dernier  
des des publi-  
Mullhouse  
mer sans  
p. du  
les droits elles  
futurs époux  
déclaré  
courant  
a délivré  
vros époux  
et chacun  
ment à  
la loi que  
Faure  
Edmond Marie  
leur cinquante  
leur de la Com  
l'époux, René  
l' cousin de  
sans d'oral  
ont signé me  
vous après  
Fane

Et six avril courant sans opposition toutes les pièces sus  
mentionnées dûment parafées; l'édit Chapitre II du  
Titre I<sup>er</sup> du Code Civil (titre du mariage) sur les droits et les  
desirs respectifs des époux. Après avoir interpellé les  
futurs époux qui ont déclaré qu'il n'a pas été fait  
de contrat de mariage nous leur avons demandé s'ils  
veulent se prendre pour mari et pour femme  
et chacun d'eux ayant répondu affirmativement  
et séparément à haute voix nous avons prononcé  
au nom de la Loi que: Lucien Marcel Froment  
et Anne Claire Philibert sont unis par le  
mariage en présence de: Hubert Froment marchand  
de vins, quarante six ans à Marlotte (Seine et Marne); Emile  
Schitz, lampiste, quarante neuf ans, rue Bissy d'Anglas 37  
amis de l'époux; Pierre Faure, valet de chambre, quarante  
cinq ans, 17 boulevard Maloherbes, beau-frère de l'épouse  
et Léonie Arrieumères, cuisinière, vingt huit ans,  
17 boulevard Maloherbes, amie de l'épouse. Témoins  
qui ont signé avec les époux et nous après lecture.

A Philibert

Froment

P. Faure

Froment

Schitz

Arrieumères